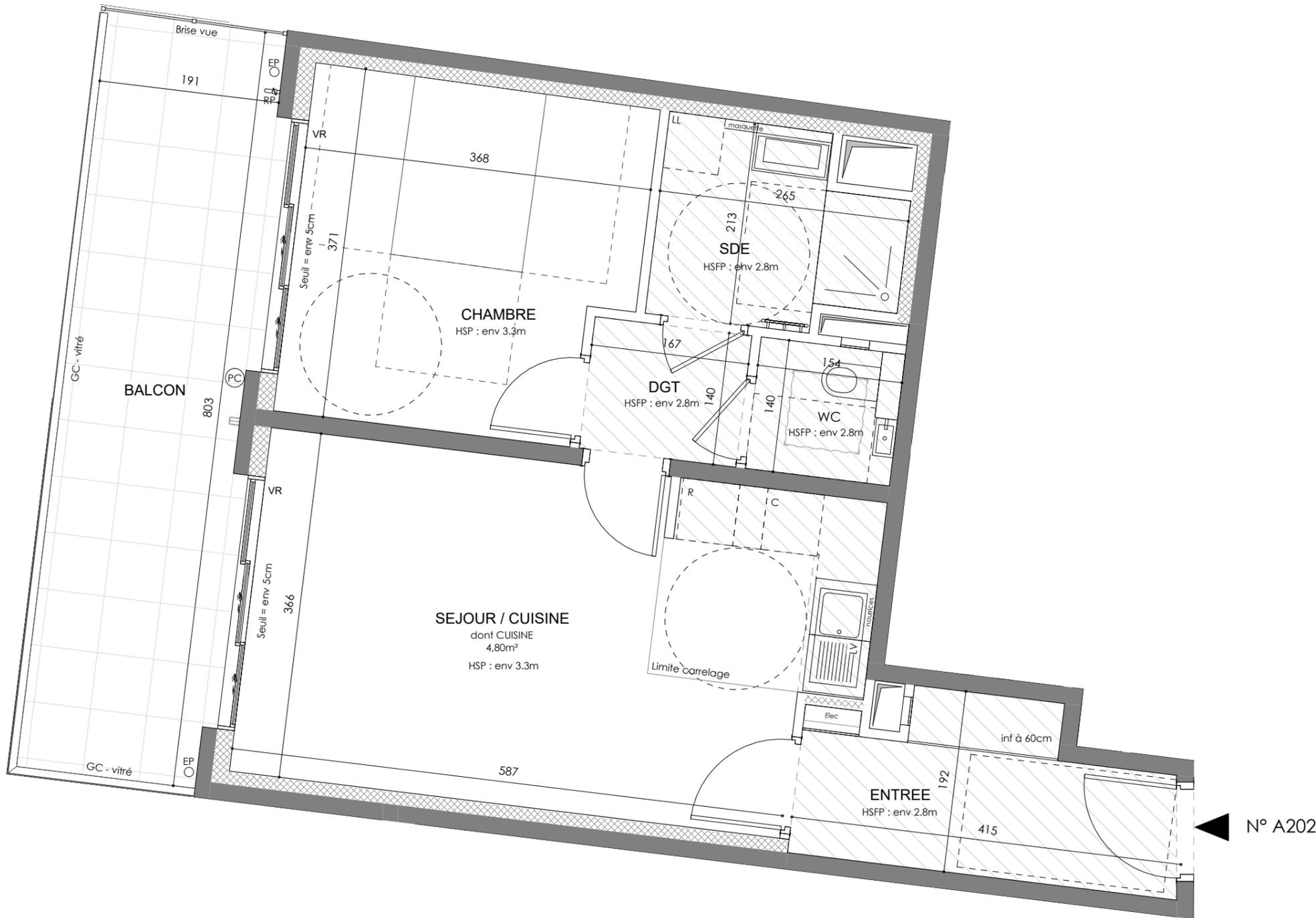




HALL A  
APPARTEMENT DE 2 PIECES  
n° A202 au 2eme étage

ENTREE	6,30 m <sup>2</sup>
SEJOUR / CUISINE	22,88 m <sup>2</sup>
CHAMBRE	12,77 m <sup>2</sup>
WC	1,98 m <sup>2</sup>
SALLE D'EAU	4,82 m <sup>2</sup>
DEGAGEMENT	2,34 m <sup>2</sup>
<b>SURFACE TOTALE HABITABLE</b>	<b>51,09 m<sup>2</sup></b>
BALCON	15,25 m <sup>2</sup>
<b>SURFACE TOTALE ANNEXE</b>	<b>15,25 m<sup>2</sup></b>
<b>SURFACE TOTALE HABITABLE ET ANNEXE</b>	<b>66,34 m<sup>2</sup></b>



LEGENDE			
VR	Volet roulant	R	Réfrigérateur
VB	Volant battant	C	Cuisson
GC	Garde corps	LV	Lave-vaisselle
AP	Allège pleine	LL	Lave-linge
	Soffite / Faux-plafond	PL	Placard
	Trappe de faux-plafond	EP	Descente eau pluviale
	Sèche-serviettes	ETEL	Tableau électrique
RP	Robinet de puisage	PC	Prise extérieure



Indice E mars 2024  
Echelle 0 1 2m

Conformément à la réglementation, ce plan est

PMR  EVOLUTIF

Nota : Les surfaces des placards sont comprises dans celles des pièces où ils se situent. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques et réglementaires de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement. Les soffites, faux-plafonds, retombées, gaines techniques, canalisations, trappes de visite, descentes d'eaux pluviales, équipements électriques, ne sont pas systématiquement représentés ou le sont à titre indicatif. Les dimensions et les implantations des appareils de chauffage, lorsqu'ils sont représentés, sont indicatifs et seront soumis à la conformité de l'étude thermique. La forme des jardins (pente, talus...) n'est pas toujours représentée ou l'est à titre indicatif. La végétation éventuellement représentée n'est pas contractuelle.